



COMMUNE  
DE  
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75  
Fax : 03 82 55 06 73

## ARRETE N° 17/2018

Réglementation de la circulation sur la D 855 et du  
stationnement devant la mairie 23 rue Principale  
57480 Kerling-Lès-Sierck

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société SLB-TRESSA située Route de Gorcy 54400 COSNES ET ROMAIN;

**CONSIDERANT** qu'en raison des **travaux de terrassement pour raccordement de branchement électrique, le stationnement sera interdit et la circulation sera réglementée par feux tricolores à compter du 09/11/2018 jusqu'au 31/12/2018**, ceci dans le cadre des travaux de transformation de l'ancienne école en espace culturel et associatif et afin de préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

## ARRETE

- Article 1** - Le stationnement de tous véhicules sera interdit devant la mairie située 23 rue principale et la circulation sur la D 855 sera réglementée par feux tricolores en fonction de l'avancement des travaux **de terrassement pour raccordement de branchement électrique à partir du 09/11/2018 jusqu'au 31/12/2018 inclus**.
- Article 2** - Il appartiendra à la société SLB-TRESSA située Route de Gorcy 54400 COSNES ET ROMAIN de mettre en place les panneaux de réduction de vitesse réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.
- Article 3** - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.
- Article 4** Une ampliation sera adressée à :  
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel  
- SLB-TRESSA située Route de Gorcy 54400 COSNES ET ROMAIN

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 09/11/2018

Le Maire  
Jean-Michel HIRTZ

